



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2023

PRÉSENTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2312-1 DU CGCT





# ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ET PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT



# SIMULATION PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS ENVISAGES

Cumul des reports 2022 + 2023 +2024 + 2025 + 2026

	OPERATIONS FINANCIERES	OPERATIONS STRUCTURANTES	OPERATION ENFANCE ET JEUNESSE	EQUIPEMENTS LIES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES	EQUIPEMENTS MIS AU SERVICE DE LA POPULATION	EQUIPEMENTS EN FAVEUR DES ACTEURS ECONOMIQUES	TRANSITION ENERGETIQUE	SECURITE ET GESTION DES RISQUES	VOIRIE & RESEAUX DIVERS	TOTAL
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	737 477 €	463 458 €	46 000 €	535 500 €	106 000 €	215 000 €	510 000 €	365 010 €	400 000 €	3 378 445 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	242 250 €	153 426 €	7 546 €	83 988 €	17 388 €	68 602 €	208 660 €	153 634 €	65 616 €	1 001 110 €
<b>Solde-</b>	495 227 €	310 032 €	38 454 €	451 512 €	88 612 €	146 398 €	301 340 €	211 376 €	334 384 €	2 377 334 €

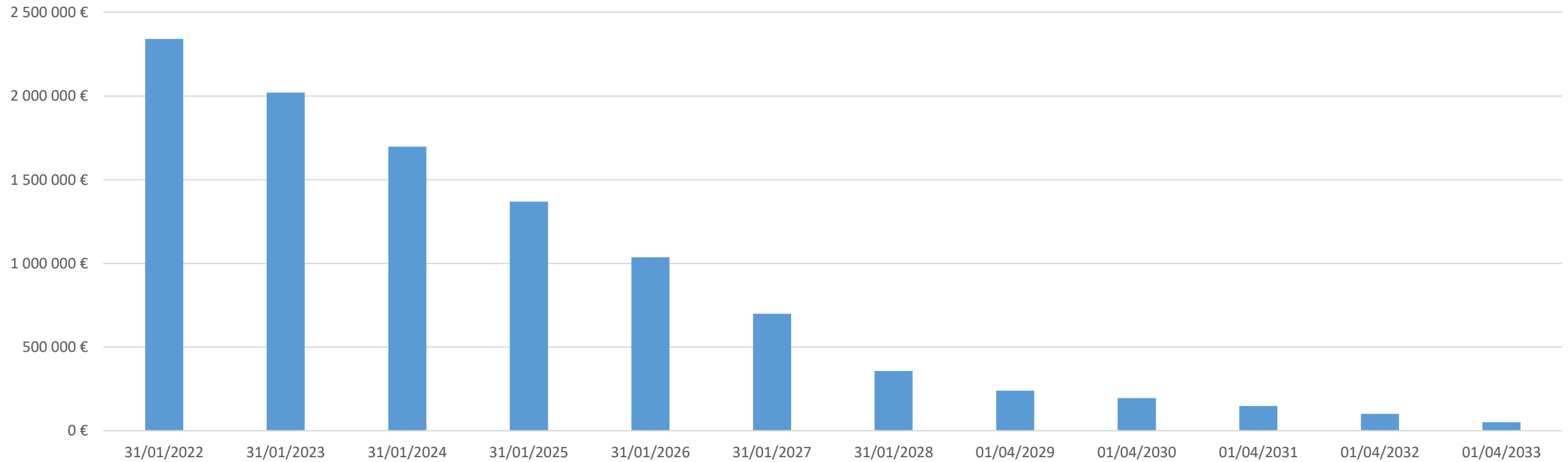


# STRUCTURE DE LA DETTE



# PROFIL DE LA DETTE

## CAPITAL RESTANT DÛ

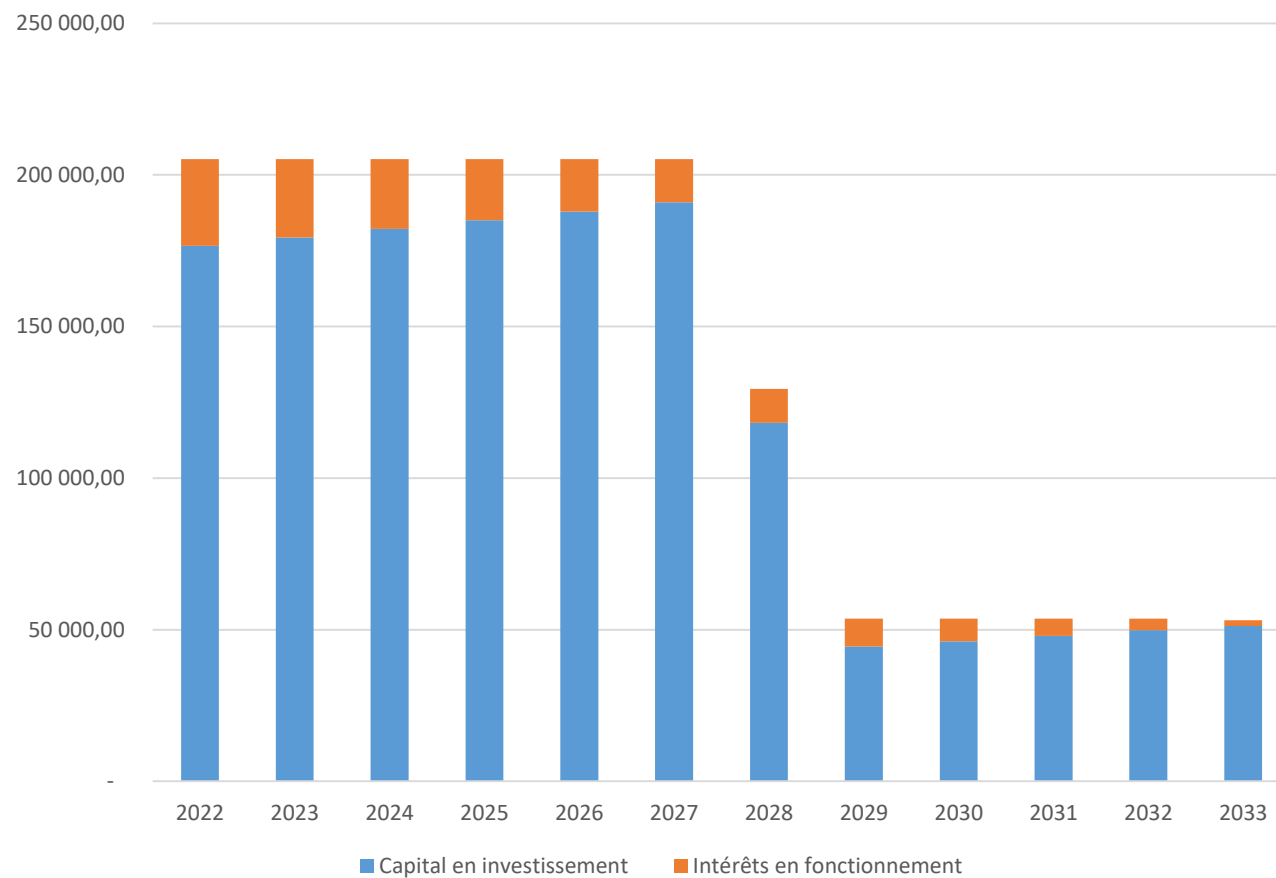




# OBJECTIFS ET EVOLUTION



# STRUCTURE DE LA DETTE



## RATIOS

- Dette par habitant au 31/12 /2022 : **477 €**
- Annuité / Recettes réelles de fonctionnement au 31/12 / 2022 (estimé sur réalisations au 15/10/2022) : **2,3%** (Seuil de vigilance 15%)
- Capacité de désendettement ( CRD / Epargne brute, BP 2022) :  
**2,5 ans**

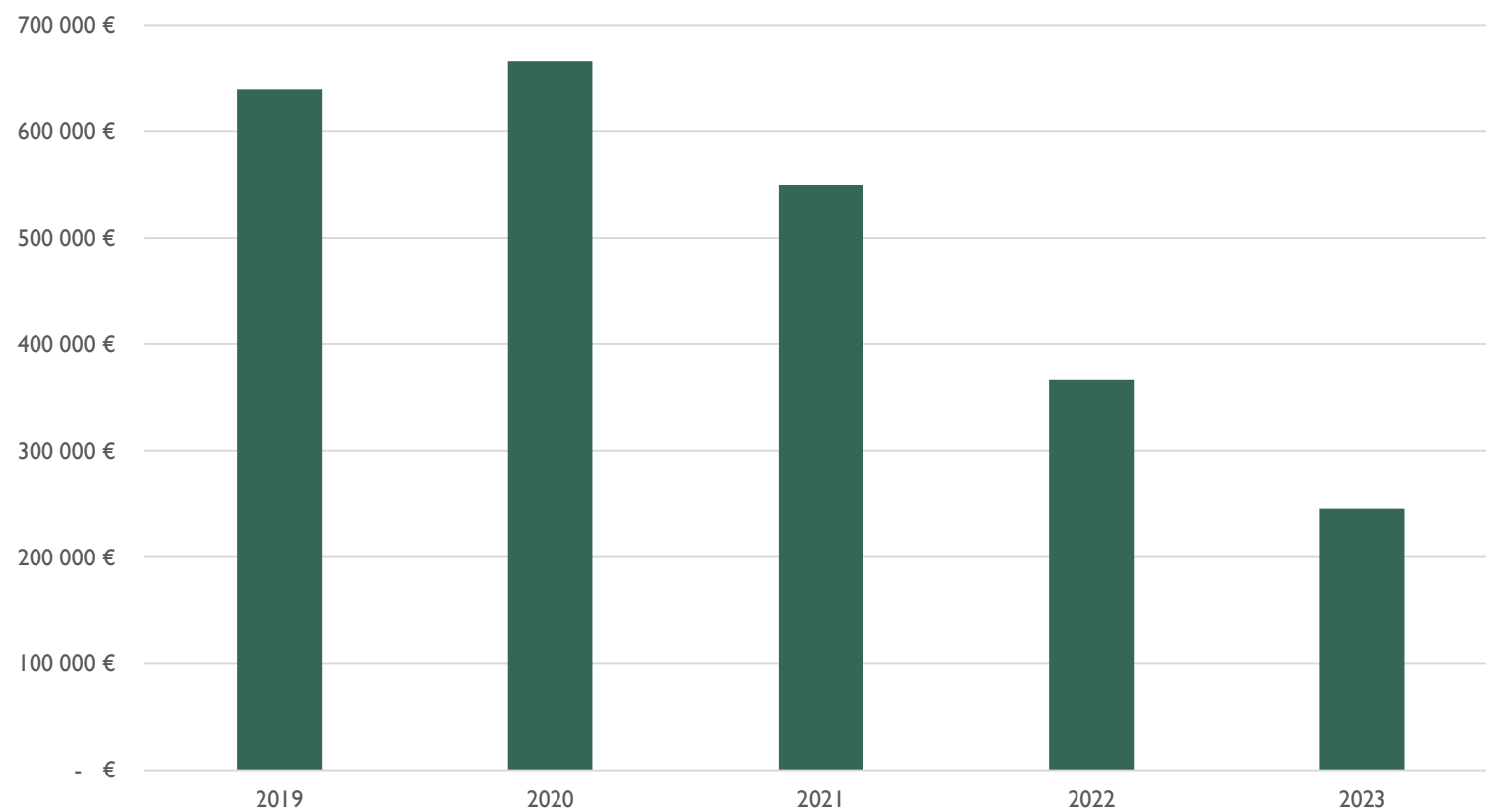


# ESTIMATION DES RISQUES 2023

Coût d'énergie :	BP 2022	93 000 €	
	BP + DM 2022	154 000 €	+65%
	Risque énergie 2023 X3	279 000 €	+300%
	Risque dotations d'Etat : BP 2022	204 000 €	
	Rappel : pénalité SRU =	65 000 €	

# EVOLUTION DU RÉSULTAT

Evolution du résultat d'exercice (hors vente de terrain et amortissements)



# MARGES DE MANŒUVRE

- TCFE :            6% 42 000 €                            8% 56 000 €                            8,5% 59 500 €
- TFB :            5 124 000 €    1% = 51 240 €
- Une annuité de 250 000 € sur 10 ans rembourse un emprunt de 3 000 000 €

# ANALYSE ET PISTES DE TRAVAIL

- La fiscalité apparaît limitée, n'est pas une « solution » à elle seule.
  - TCCFE : l'énergie a bien augmenté, la taxe touche plus fortement les ménages les plus électrifiés ;
  - TFB et TEOM : la CAPI est déjà passée.
    - les contribuables sont déjà fortement sollicités
- Privilégier l'investissement producteur de recette ou réducteur de dépenses
  - priorité 1 : réduire les consommations d'énergie : plan de sobriété, schéma d'amélioration thermique du patrimoine communal
  - priorité 2 : maintenir le patrimoine : entretenir la voirie, entretenir les bâtiments, renouveler le matériel et l'outillage technique, assurer maintenance et respect des normes
  - priorité 3 : réduire la pénalité SRU
  - priorité 4 : flécher l'emprunt sur « ce qui rapporte »
  - priorité 5 : améliorer notre ingénierie financière recherche et suivi de subvention
- Suivre l'effet des investissements énergétiques et réinvestir les économies dégagées dans la transition énergétique

## D'ABORD RÉDUIRE LES DEPENSES

1. Réduire et supprimer la pénalité SRU - 65 000 €
2. Suppression des illuminations de Noël - 10 000 €
3. Réduire les frais financiers
4. Moderniser l'accueil du public : non-chiffrable

## ENSUITE, PRIORISER L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF D'ECONOMIE ET/OU DE REVENU

1. Amélioration de la performance énergétique et carbone des bâtiments
2. Assurer le renouvellement du matériel municipal
3. Etablir une programmation pluri-annuelle des investissements

# ENFIN, ALLER CHERCHER LES SUBVENTIONS

- Travaux d'isolation
- Coworking
- Revitalisation des centres-bourgs
- Video-protection
- ...

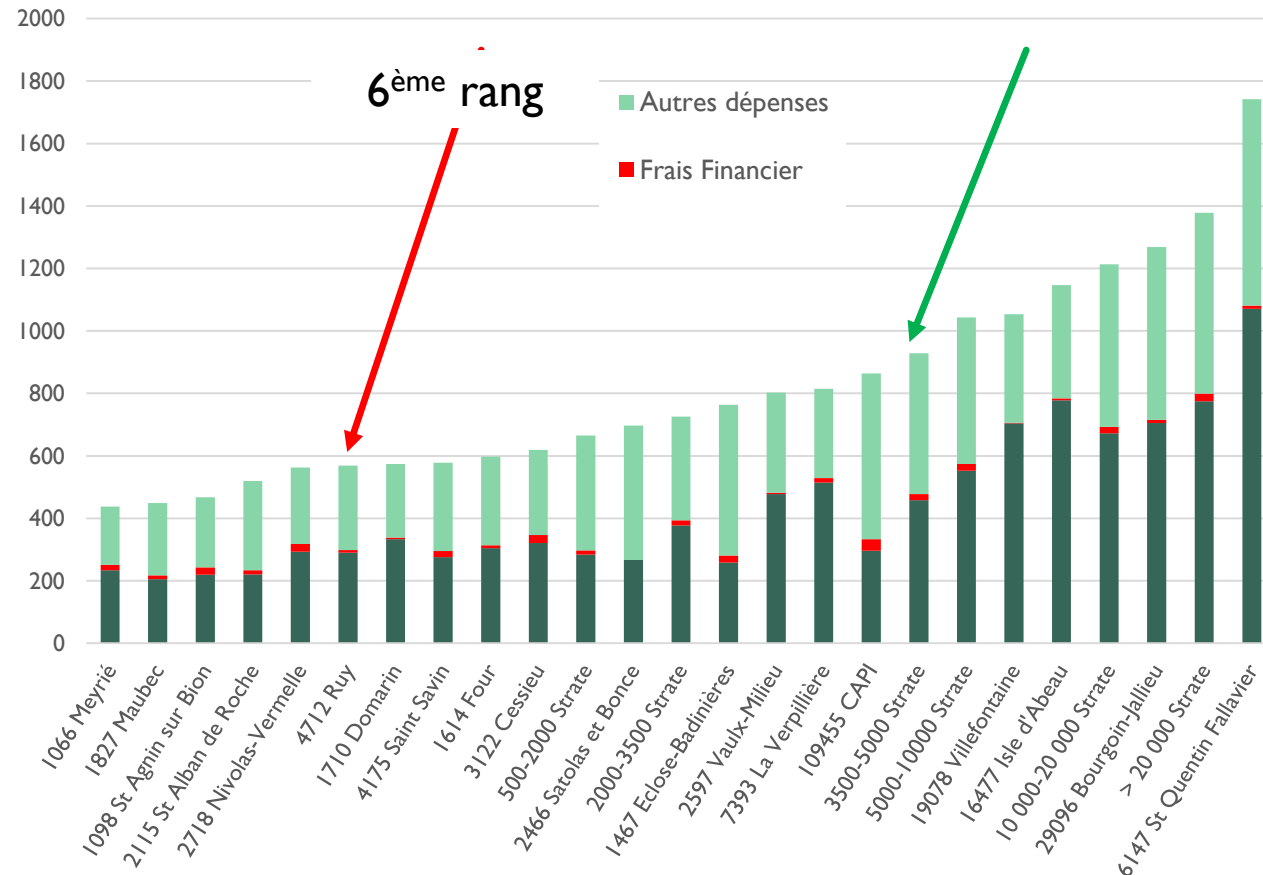


# LE CONTEXTE LOCAL





# Dépenses de fonctionnement par habitant



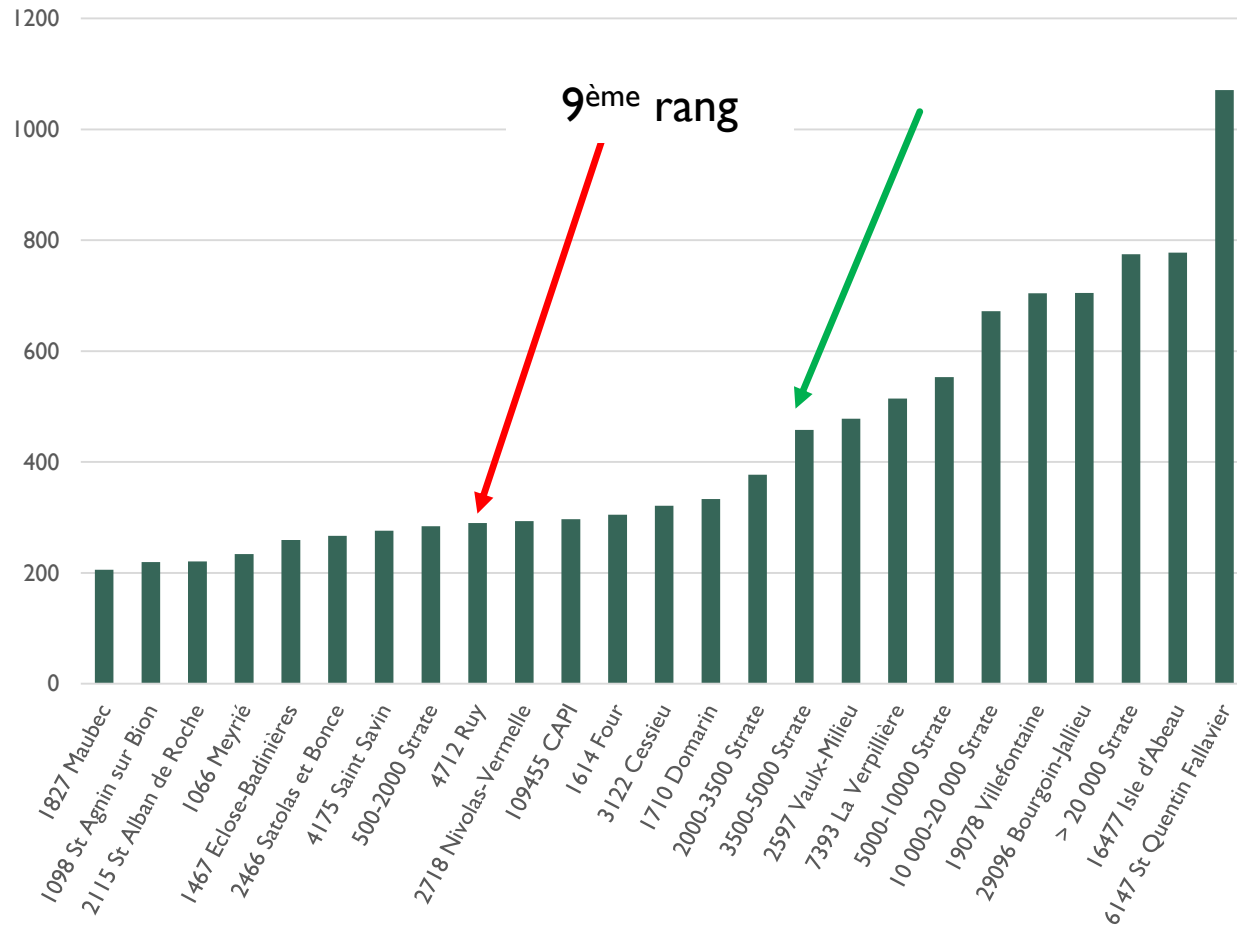
Cette représentation permet de situer RUY au regard des communes voisines et de la moyenne de la strate de référence.

Toutes les communes dépensant moins ont une population moins nombreuse. Mais plusieurs communes moins peuplées dépensent davantage.

Ruy est à -39% de la moyenne de la strate 3500-5000.

La commune n'apparaît pas comme « dépensière ».

# Charges de personnel



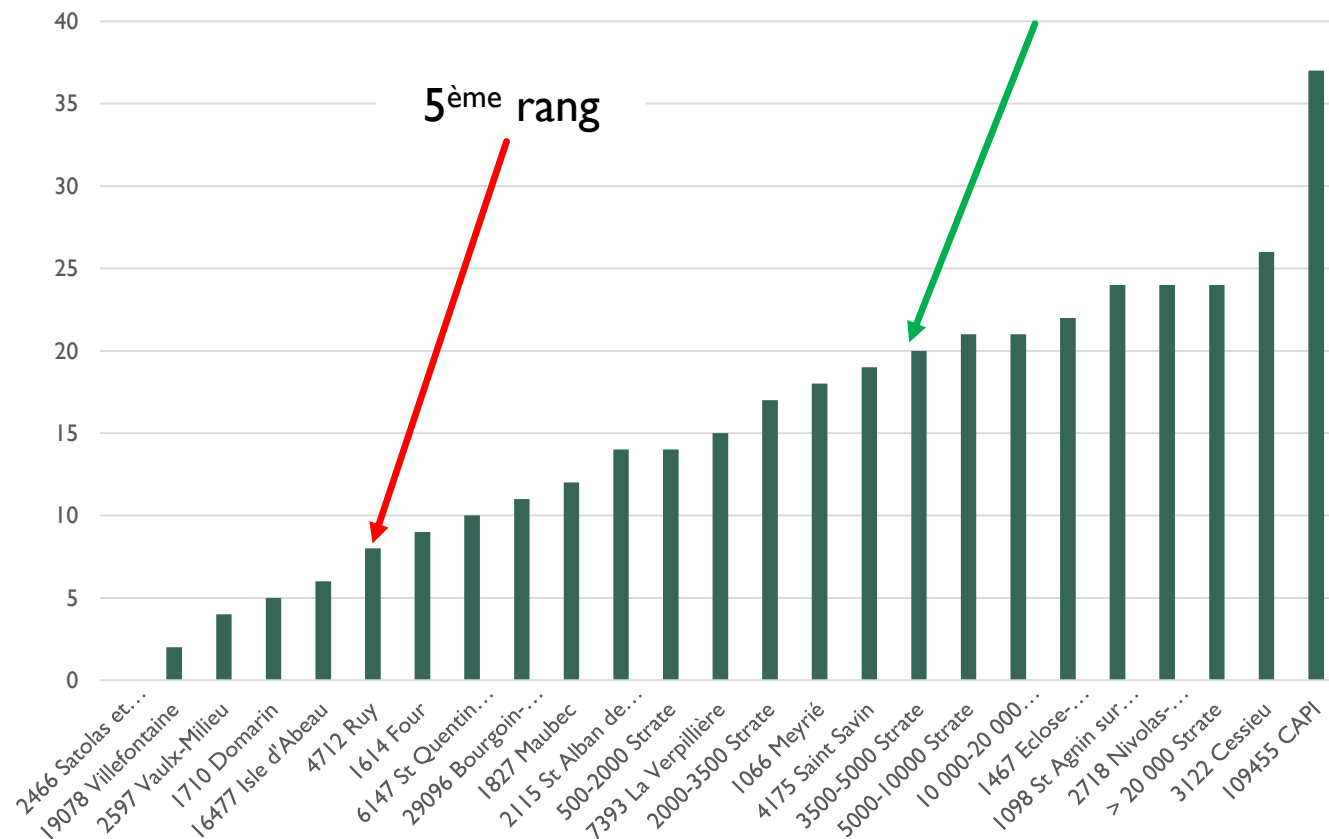
Cette représentation permet de situer RUY au regard des communes voisines et de la moyenne de la strate de référence.

Toutes les communes dépensant moins ont une population moins nombreuse. Mais plusieurs communes moins peuplées dépensent davantage.

Ruy est à -36% de la moyenne de la strate 3500-5000.

La commune n'apparaît pas comme « dépensière », surtout si l'on considère qu'elle a à traiter un nombre élevé de dossier d'urbanisme.

# Frais Financiers



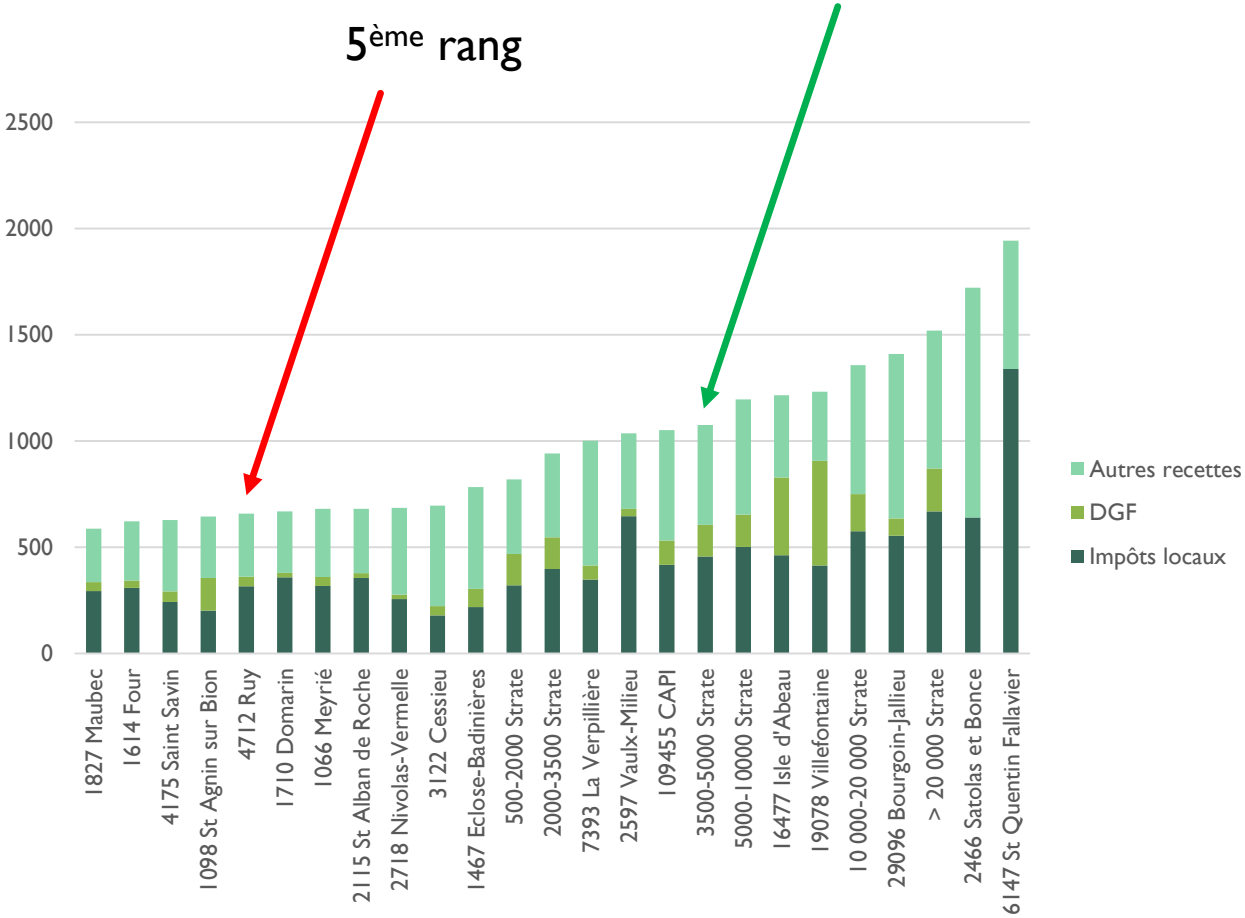
Cette représentation permet de situer RUY au regard des communes voisines et de la moyenne de la strate de référence.

Les frais financiers peuvent découler d'une dette ancienne importante ou d'une dette récente d'un montant plus réduit.

Ruy est à -60% de la moyenne de la strate 3500-5000.

La charge financière est nettement reportée sur la CAPI et porte la charge de la dette par habitant à 45 €/habitants, soit, ramené à l'échelle du budget communal, à 212 000 €. Il faut être conscient que le retour de la DSC aux communes se finance par de la dette.

# Recettes de fonctionnement

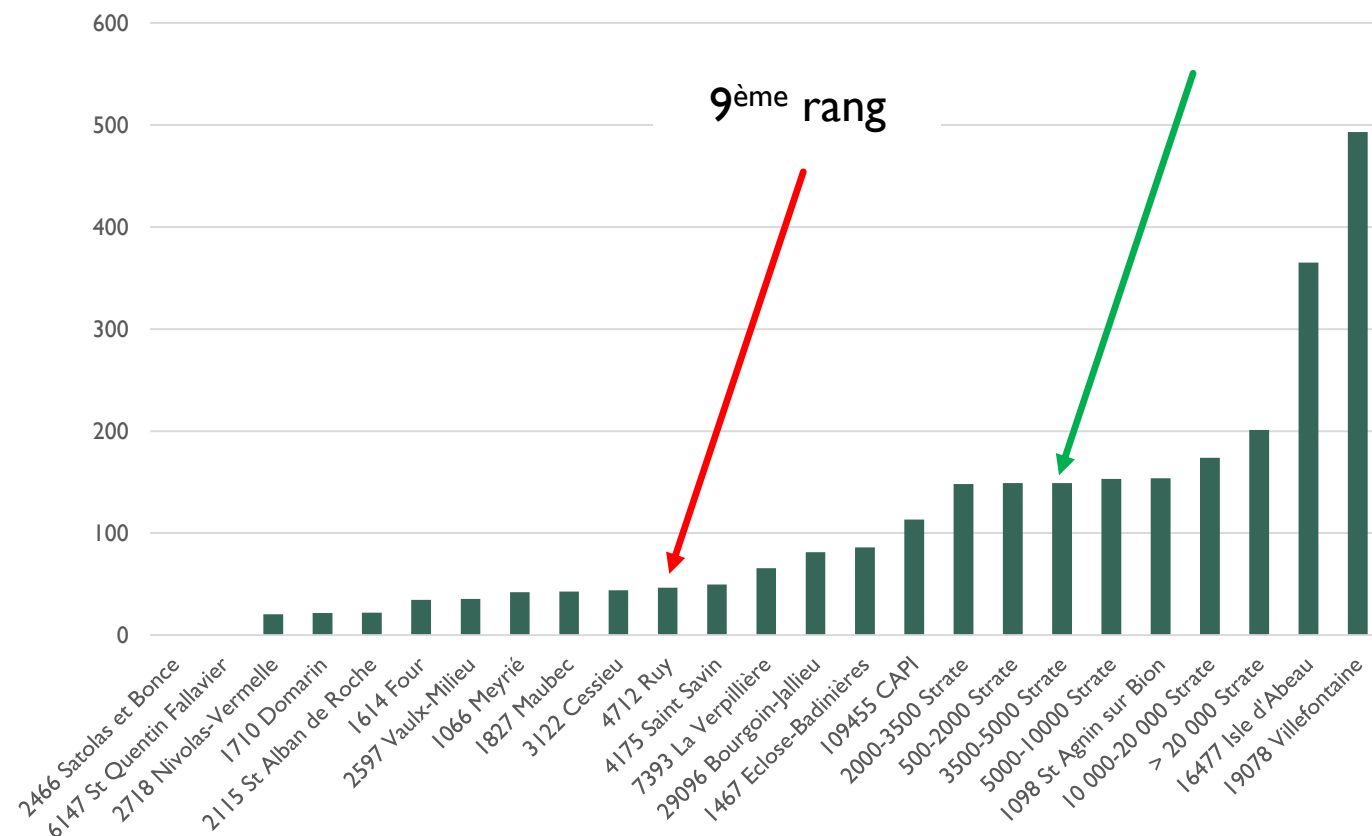


Cette représentation permet de situer RUY au regard des communes voisines et de la moyenne de la strate de référence.

Ruy figure parmi les communes disposant des recettes les plus petites.

Ruy est à -36% de la moyenne de la strate 3500-5000.

# DGF

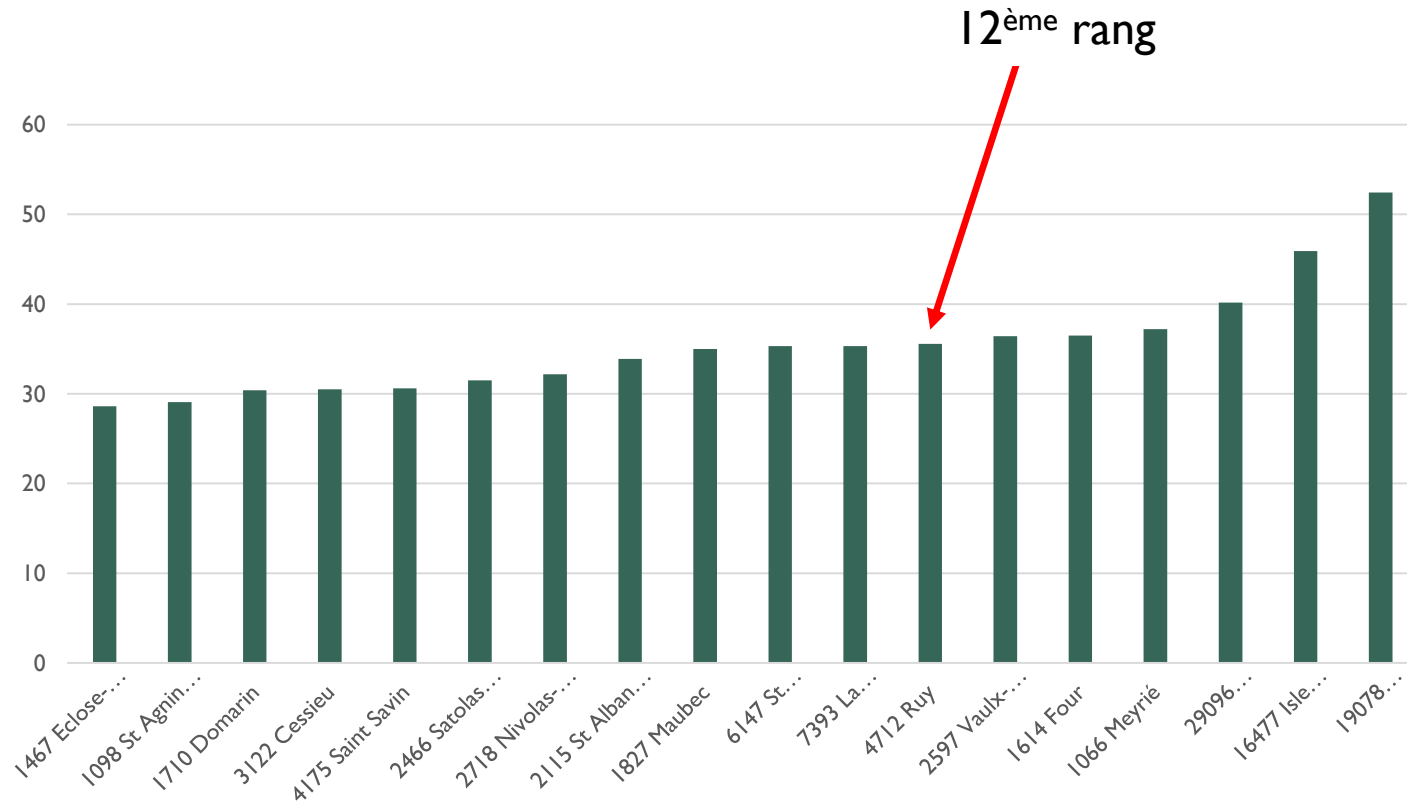


Cette représentation permet de situer RUY au regard des communes voisines et de la moyenne de la strate de référence.

La répartition de la DGF semble jouer son rôle péréquateur et bénéficie aux communes en ayant le plus besoin.

Ce rééquilibrage demeure très modéré en raison de son faible montant.

# Taux TFB

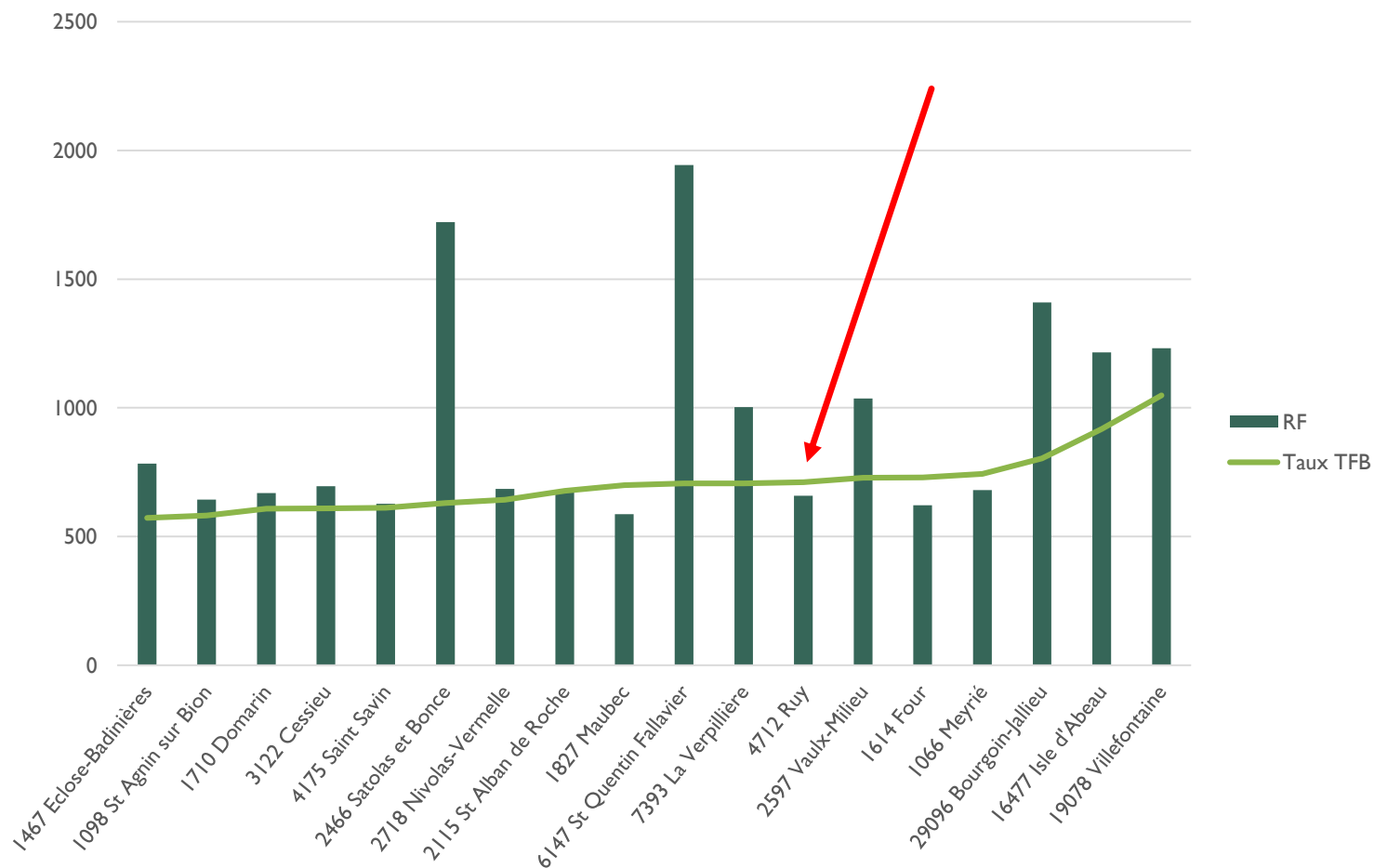


Cette représentation permet de situer RUY au regard des communes voisines.

La commune est au 12<sup>ème</sup> rang des taux.

Ce rééquilibrage demeure très modéré en raison de son faible montant.

# Recettes totales comparées au taux de Taxe sur le Foncier Bâti



Cette représentation permet de situer RUY au regard des communes voisines.

La commune est au 12<sup>ème</sup> rang des taux alors que 8 communes présentant un taux inférieur disposent de ressources supérieures.



# SCENARIOS





# SCÉNARIO I : OPTION FRUGALE

## PAS D'EMPRUNT, FISCALITE CONSTANTE

	<b>Solde d'entrée</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Solde de clôture</b>	<b>Affectation en investissement</b>
<b>2022</b>	<b>224 582,28</b>	<b>425 769,20</b>	<b>650 351,48</b>	<b>492 270,66</b>
<b>2023</b>	<b>158 080,82</b>	<b>- 39 520,21</b>	<b>118 560,61</b>	<b>-</b>
<b>2024</b>	<b>118 560,61</b>	<b>- 39 520,21</b>	<b>79 040,41</b>	<b>-</b>
<b>2025</b>	<b>79 040,41</b>	<b>- 39 520,21</b>	<b>39 520,20</b>	<b>-</b>
<b>2026</b>	<b>39 520,20</b>	<b>- 39 520,21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## SCÉNARIO 2 : OPTION EMPRUNT, FISCALITE CONSTANTE

<b>2 397 000</b>	<b>Tirage</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Intérêts</b>		<b>1 000 000</b>	<b>526 000</b>	<b>478 000</b>	<b>393 000</b>
<b>2022</b>					
<b>2023</b>	<b>1</b>	<b>-50 000 €</b>			
<b>2024</b>	<b>2</b>	<b>-46 025 €</b>	<b>-26 300 €</b>		
<b>2025</b>	<b>3</b>	<b>-41 851 €</b>	<b>-24 209 €</b>	<b>-23 900 €</b>	
<b>2026</b>	<b>4</b>	<b>-37 468 €</b>	<b>-22 014 €</b>	<b>-22 000 €</b>	<b>-19 650 €</b>

## SCÉNARIO 2 : OPTION EMPRUNT, FISCALITE CONSTANTE

	<b>Solde d'entrée</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Solde de clôture</b>		<b>Frais financiers</b>	<b>Affectation en investissement</b>
<b>2022</b>	<b>224 582,28</b>	<b>425 769,20</b>	<b>650 351,48</b>			<b>153 000,00</b>
<b>2023</b>	<b>497 351,48</b>	<b>- 89 520,21</b>	<b>407 831,27</b>		<b>-50 000</b>	<b>407 831,27</b>
<b>2024</b>	<b>-</b>	<b>- 111 844,98</b>	<b>- 111 844,98</b>		<b>-72 324,77</b>	<b>-</b>
<b>2025</b>						
<b>2026</b>						